

Acte de nomination n° 2026-064

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2025-404 du 29 septembre 2025 instituant une régie auprès de la Direction des Relations Internationales (DRI),

Vu l'arrêté n° 2025-405 du 29 septembre 2025 nommant Laura DUBOIS régisseuse de la régie permanente de recettes auprès de la Direction des Relations Internationales (DRI),

ARTICLE 1 : Mme Livia ZOTOVICI MARTINS est nommée régisseuse de la régie permanente de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

ARTICLE 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Livia ZOTOVICI MARTINS sera remplacée par Mme DUBOIS Laura

ARTICLE 3 : La régisseuse est conformément à la réglementation en vigueur responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

ARTICLE 4 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogée, notamment l'arrêté 2025-405 susvisé.

Certifié exécutoire

A Lyon, le 2 mars 2026

Le Directeur Général
des Services



Philippe HUTHWOHL

Pour agrément,
Po L'Agent Comptable

Déborah JACOB

Pour acceptation,
La régisseuse

Livia ZOTOVICI MARTINS